



Fonds alternatif fondateurs Venator

RAPPORT SEMESTRIEL DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

30 juin 2021

Le présent Rapport semestriel de la direction sur le rendement du Fonds contient des faits saillants financiers, mais non les états financiers semestriels complets du Fonds de placement. Vous pouvez obtenir sans frais, un exemplaire du rapport financier intermédiaire, sur demande, en communiquant directement avec Venator Capital Management Ltd., par téléphone au 416-934-7994, par la poste en écrivant à Venator Capital Management Ltd., 2 Bloor Street West, Suite 901, Toronto, Ontario, M4W 3E2, par courriel au info@venator.ca, ou en vous rendant sur notre site Web au www.venator.ca/resources ou sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com.

Les porteurs de parts peuvent également nous contacter ou visiter notre site Web afin d'obtenir, sans frais, un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration du Fonds, du dossier de divulgation des votes par procuration et de la présentation d'informations trimestrielles relatives au Fonds.

Ce rapport semestriel de la direction sur le rendement du Fonds représente l'opinion de la direction sur les facteurs et les développements significatifs qui influent sur le rendement et les perspectives du Fonds de placement jusqu'au 30 juin 2021.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le prospectus simplifié du Fonds, l'aperçu du Fonds et les états financiers semestriels non audités au 30 juin 2021.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Il est possible que le présent rapport renferme des déclarations prospectives visant le Fonds, ses stratégies ainsi que son rendement et sa situation prévus. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés qui sont de nature prévisionnelle, qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, ou qui comprennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « estimer », ainsi que les formes négatives de ces expressions et d'autres semblables.

Par ailleurs, toute déclaration à l'égard du rendement, des stratégies ou des perspectives futurs du Fonds et des mesures futures qu'il pourrait prendre constitue également une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prévisions et des projections courantes à l'égard d'événements futurs et sont, de par leur nature, assujetties, entre autres, à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses concernant le Fonds, et à des facteurs économiques.

Les déclarations prospectives ne garantissent pas le rendement futur. En fait, les événements et les résultats réels pourraient s'avérer sensiblement différents de ceux énoncés ou sous-entendus dans toute déclaration prospective du Fonds. Toutes sortes de facteurs importants peuvent contribuer à ces écarts, parmi lesquels les conditions générales économiques, politiques et des marchés, les taux d'intérêt et de change, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les modifications sur le plan de la réglementation gouvernementale, les décisions judiciaires ou réglementaires inattendues, et les catastrophes.

Veuillez prendre note que la liste des facteurs importants précités n'est pas exhaustive. Nous vous incitons à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres, avant de prendre toute décision de placement et nous vous prions instamment de ne pas vous fier indûment aux déclarations prospectives. L'information prospective qui figure dans le présent rapport est valable uniquement à la date du présent rapport. De plus, soyez conscient du fait que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Fonds alternatif fondateurs Venator

Analyse par la direction du rendement du Fonds

Cette analyse par la direction du rendement du Fonds présente les opinions de l'équipe de gestion du portefeuille du Fonds sur les facteurs et les événements importants qui ont influé sur le rendement et les perspectives du Fonds.

Vous êtes prié de lire la mise en garde concernant les déclarations prospectives à la page précédente.

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement de Fonds alternatif fondateurs Venator (le « Fonds ») consiste à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une sélection de titres fondamentaux en prenant des positions de placement acheteurs et vendeurs sur des actions, des titres de créance et des dérivés et en usant de stratégie dans la négociation.

Le gestionnaire prévoit se concentrer notamment sur les positions acheteurs dans les secteurs généraux suivants : i) émetteurs qui ne font pas l'objet d'un suivi serré des milieux financiers et dont les titres se négocient à des ratios cours/bénéfice, cours/chiffre d'affaires ou cours/flux de trésorerie qui ne reflètent pas le taux de croissance réel de leurs bénéfices ou de leurs flux de trésorerie; ii) émetteurs dont les ratios de rentabilité sont bien inférieurs à leur potentiel et qui se sont dotés d'un plan d'amélioration de la rentabilité ou prévoient le faire bientôt; iii) émetteurs ayant affiché dans le passé une exploitation rentable et de solides bilans et dont les titres se négocient à des cours inférieurs à leur valeur intrinsèque ou à leur juste valeur; iv) titres de sociétés engagées dans une restructuration, une fusion-acquisition ou une scission; v) titres de sociétés en difficulté ou en faillite; vi) instruments à rendement élevé; et vii) dérivés d'options.

Dans sa sélection des candidats à la vente à découvert, le gestionnaire cherchera à réduire le facteur bêta du portefeuille. Pour cela il s'intéressera notamment, parmi les composantes des indices, aux sociétés dont les activités ou le secteur se détériorent, aux sociétés endettées ou pauvres en trésorerie, à celles qui doivent engager des dépenses d'investissement excédant leurs capacités internes de générer de la trésorerie, ou encore à celles dont les titres se négocient à des cours supérieurs à leur valeur intrinsèque ou à leur juste valeur. Certaines ventes à découvert peuvent être conclues uniquement pour couvrir une exposition au risque de marché ou au risque de change. Il peut s'agir de titres d'émetteurs emprunteurs de devises, de titres indiciaires ou de titres à forte capitalisation qui servent de baromètre pour les secteurs dont le gestionnaire veut réduire la part globale ou la part nette par rapport au marché.

Le gestionnaire peut à l'occasion s'engager dans des situations spéciales et participer à des opérations de marché telles que les placements privés, les premiers appels publics à l'épargne, les émissions d'actions ou titres de créance convertibles, les restructurations, les fusions, les acquisitions et les scissions partielles d'entreprises, de même que les prises de contrôle hostiles et les faillites.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne sera pas modifié sans le consentement d'une majorité des porteurs de parts avec droit de vote du Fonds.

Dispenses de l'application du Règlement 81-102

Le Fonds est soumis à certaines restrictions et pratiques énoncées dans la législation sur les valeurs mobilières, y compris dans le Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 »). Ces restrictions visent notamment à faire en sorte que les placements des organismes de placement collectif soient diversifiés et relativement

liquides et que les organismes de placement collectifs soient gérés de façon convenable. Nous avons l'intention de gérer le Fonds conformément à ces restrictions et à ces pratiques en matière de placement ou d'obtenir une dispense auprès des autorités en valeurs mobilières avant de les modifier d'une quelconque manière. Le texte qui suit présente une description des dispenses que le Fonds a obtenues relativement aux exigences du Règlement 81-102 ou une description de l'activité d'investissement générale.

Le Fonds a obtenu les dispenses suivantes à l'égard du Règlement 81-102 :

- les dispositions suivantes (la « limite totale d'emprunt ») du Règlement 81-102 afin de permettre à chaque Fonds d'emprunter jusqu'à concurrence de 100 % de sa valeur liquidative aux termes de la stratégie de couverture du change en espèces (terme défini ci-après)
 - le sous-paragraphe 2.6(2)c) du Règlement 81-102, qui prévoit qu'un OPC alternatif peut emprunter des fonds ou constituer une sûreté sur les éléments d'actif de son portefeuille si la valeur des fonds empruntés, ajoutée à l'encours total des emprunts du fonds, n'excède pas 50 % de la valeur liquidative de celui-ci;
 - l'article 2.6.2 du Règlement 81-102, qui interdit à un OPC alternatif d'emprunter des fonds ou de vendre des titres à découvert si, immédiatement après une telle opération, la valeur totale des fonds empruntés combinée à la valeur marchande des titres vendus à découvert par le Fonds excédait 50 % de la valeur liquidative de celui-ci (collectivement, la « dispense liée à la stratégie de couverture du change en espèces »);
- les dispositions suivantes du Règlement 81-102 (la « limite totale liée aux emprunts et aux ventes à découvert ») afin de permettre à chaque Fonds d'emprunter des fonds et de vendre des titres à découvert aux termes des stratégies d'effet de levier (terme défini ci-après), pourvu que, immédiatement après une telle opération, la valeur totale des fonds empruntés, combinée à la valeur marchande totale des titres vendus à découvert par le Fonds, n'excède pas 100 % de la valeur liquidative de celui-ci :
 - le sous-paragraphe 2.6(2)c) du Règlement 81-102;
 - le sous-paragraphe 2.6.1(1)c)v) du Règlement 81-102, qui interdit à un OPC alternatif de vendre un titre à découvert, si, au moment de l'opération, la valeur marchande totale des titres vendus à découvert par le Fonds excède 50 % de sa valeur liquidative (la « limite liée à la vente à découvert »);
 - l'article 2.6.2 du Règlement 81-102 (ensemble, la « dispense liée aux stratégies d'effet de levier »);
- du paragraphe 9.3(1), afin de permettre au Fonds de traiter hebdomadairement les ordres d'achat relatifs à ses parts de la façon décrite dans le prospectus simplifié et dans les aperçus du Fonds, à la valeur liquidative par part de leur catégorie établie à la dernière date d'évaluation de la période hebdomadaire où l'ordre d'achat correspondant à ces parts est reçu (la « fréquence de traitement des achats »); et
- du paragraphe 10.3(1), afin de permettre au Fonds de traiter les ordres de rachat relatifs à ses parts de la façon décrite dans le prospectus simplifié et dans les aperçus du Fonds avec un préavis écrit d'au moins cinq jours ouvrables, sur une base hebdomadaire, le rachat de ces parts à la valeur liquidative par part de leur catégorie

Fonds alternatif fondateurs Venator

établie à la dernière date d'évaluation de chaque période hebdomadaire où l'ordre de rachat de ces parts est traité (la « fréquence de traitement des rachats »).

Risque

Les risques liés à l'investissement dans le Fonds demeurent ceux qui sont décrits dans le prospectus simplifié. Le Fonds convient aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié de positions acheteurs et vendeurs sur des actions, des titres de créance et des dérivés destinés à être détenus dans un portefeuille. Le Fonds est une solution de rechange aux fonds d'actions classiques et il convient aux investisseurs ayant une tolérance moyenne au risque et dont l'horizon de placement se situe à moyen ou à long terme.

Résultats d'exploitation

Le rapport de la direction sur le rendement du Fonds présente les opinions de l'équipe de gestion du portefeuille sur les facteurs et les événements importants qui ont influé sur le rendement et les perspectives du Fonds. Vous êtes prié de lire la mise en garde concernant les déclarations prospectives à la page précédente.

L'historique de rendement du Fonds n'est pas présenté puisque le Fonds n'a pas placé ses titres au moyen d'un prospectus simplifié avant le 30 juin 2021. L'indice de référence sous-jacent a affiché un rendement de 17,6 % pour le semestre clos le 30 juin 2021. L'indice de référence du Fonds est composé à 25 % de l'indice de rendement global S&P 500, à 25 % de l'indice de rendement total S&P/TSX, à 25 % de l'indice de rendement global Russell 2000 et à 25 % de l'indice de rendement global des titres à petite capitalisation S&P/TSX.

Revue des marchés

Au cours de la période considérée, l'activité au sein des économies canadienne et américaine s'est raffermie alors que les restrictions mises en place en réaction à la COVID-19 ont commencé à être levées à différents niveaux en Amérique du Nord. La perspective d'obtenir des vaccins et de surmonter la pandémie de COVID-19 a alimenté la confiance à l'égard d'une reprise significative. L'activité économique dans de nombreux secteurs a commencé à se tonifier et ce redéploiement s'est poursuivi à un rythme soutenu au premier semestre de 2021. Le cours des actions demeure élevé, tout comme les valorisations. La Réserve fédérale américaine (la « Fed ») a continué à faire preuve de souplesse en maintenant des taux d'intérêt bas, favorisant le contexte de mouvements persistants de fonds vers les actions.

Principaux éléments ayant contribué/nui aux résultats

Comme la date de lancement du Fonds est le 30 juin 2021, cette information n'est pas disponible.

Évolution récente de la situation

Pour l'avenir, nous demeurons optimistes que les taux demeureront bas pour une période prolongée et que l'activité économique poursuivra son élan. La confiance des épargnants s'est améliorée et nous croyons que cela se poursuivra grâce à l'espoir suscité par la vaccination généralisée contre la COVID-19, redonnant ainsi un sentiment de normalité. Bien que la vitesse d'immunisation varie grandement d'une région à l'autre, que d'autres cas seront dénombrés et qu'il y aura d'autres cas et qu'il est possible que de nouvelles éclosions et fermetures temporaires soient déclarées, nous demeurons convaincus que nous entrevoyons une lumière au bout du tunnel.

Les mesures de la Fed sont demeurées expansionnistes, ce qui, à notre avis, engendrera des périodes de volatilité. Les évaluations faites sur les marchés ont poursuivi leur ascension et il y a un risque que ces évaluations élevées entraînent des périodes de volatilité.

Opérations entre parties liées

Pour la période close le 30 juin 2021, Venator Capital Management Ltd. a été chargée des activités et des affaires courantes du Fonds, et à ce titre, elle a eu le droit de toucher une rémunération, comme il est indiqué aux rubriques « Frais de gestion » et « Rémunération au rendement », ci-après.

Frais de gestion

En contrepartie de la prestation de services de placement et de gestion, Venator Capital Management Ltd. perçoit des frais de gestion calculés et cumulés quotidiennement, selon un pourcentage de la valeur liquidative de la catégorie de parts du Fonds majoré des taxes applicables, et ils sont payables le dernier jour de chaque mois civil.

Venator Capital Management Ltd. affecte ces frais de gestion au versement de commissions de souscription et de suivi à des courtiers inscrits au titre du placement de parts du Fonds, des conseils en gestion de placement et des frais d'administration en lien avec le rôle de gestionnaire de Venator.

Le tableau suivant présente les frais de gestion annuels et une ventilation des principaux services rendus pour chaque série, en pourcentage des frais de gestion :

En pourcentage des frais de gestion			
Catégorie de parts	Frais de gestion annuels	Rémunération des courtiers	Administration générale et conseils en placement
Catégorie A	2,00 %	50,00 %	50,00 %
Catégorie F	1,00 %	0,00 %	100,00 %
Catégorie A1	2,00 %	50,00 %	50,00 %
Catégorie F1	1,00 %	0,00 %	100,00 %
Catégorie D	1,50 %	33,33 %	66,67 %

À noter : Le Fonds n'a payé aucuns frais de gestion à l'égard des parts de catégorie I du Fonds. Les porteurs de parts de catégorie I versent directement des frais négociés à Venator Capital Management Ltd.

Rémunération au rendement

Si le Fonds génère un profit net (déduction faite du paiement de tous les autres frais), le gestionnaire peut toucher à chaque date d'évaluation du rendement une rémunération au rendement pour chaque catégorie de parts du Fonds fondée sur l'excédent de la valeur liquidative d'une part de chaque catégorie à la date d'évaluation sur le sommet de la catégorie.

Le « sommet » désigne la valeur liquidative la plus élevée d'une part de la catégorie concernée à toute date d'évaluation du rendement, telle qu'elle est ajustée en fonction de toute distribution déclarée sur cette part entre la date de cette valeur liquidative et la dernière date d'évaluation de l'année civile précédente (la « valeur liquidative par part ajustée »). Le calcul de la valeur liquidative d'une part d'une catégorie exclura donc l'effet de toute distribution sur les parts de cette catégorie. On entend par date d'évaluation du rendement la dernière date d'évaluation de chaque année civile.

Dans toute période où la rémunération au rendement est payable et la valeur liquidative par part d'une catégorie excède le sommet, les porteurs de parts de cette catégorie auront droit, pour chaque part de cette catégorie détenue, à 80 % de toute hausse de la valeur liquidative par part ajustée excédant le sommet. Le gestionnaire aura droit à 20 % de tout gain excédant le sommet.

La rémunération au rendement sera cumulée pour chaque catégorie de parts hebdomadairement et la rémunération au rendement ainsi cumulée sera payable au gestionnaire à la date d'évaluation du rendement.

Le gestionnaire a le droit de recevoir une rémunération au rendement à l'égard des parts rachetées comme si la date de rachat était une date d'évaluation du rendement, ladite rémunération au rendement devant être versée au plus tard le 10^e jour ouvrable suivant la date d'évaluation du rendement ou la date de rachat, selon le cas. La rémunération au rendement est assujettie aux taxes applicables, notamment la TVH.

Les investisseurs dans les parts de catégorie I peuvent négocier une rémunération au rendement qui est différente de celle décrite ci-dessus, qui ne peut toutefois dépasser la rémunération au rendement payable au titre des parts des catégories A, D ou F du Fonds.

Autres transactions entre parties liées

Le gestionnaire, ses dirigeants et ses administrateurs investissent à l'occasion dans des parts du Fonds dans le cours normal des activités. Toutes les transactions entre parties liées engageant le gestionnaire sont fondées sur la valeur liquidative de chaque catégorie de parts à la date de la transaction. Au 30 juin 2021, 417 475 parts étaient détenues par le gestionnaire et des porteurs de parts liés au gestionnaire, ce qui correspond à environ 29,54 % de la valeur liquidative du Fonds.

Comité d'examen indépendant

Venator a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») composé de trois membres indépendants aux termes du Règlement 81-107 (le « Règlement ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le CEI a pour mandat d'examiner les politiques et procédures écrites par le gestionnaire régissant les questions de conflits d'intérêts touchant les fonds gérés par Venator et de donner un avis en ce sens.

Le Fonds reçoit des directives permanentes (les « DP ») du CEI qui constituent une approbation écrite ou une recommandation du CEI autorisant le gestionnaire à appliquer toute mesure spécifique établie dans les DP de façon continue. Les DP permettent d'assurer que les mesures mises en œuvre par le gestionnaire sont conformes à la loi, au Règlement et aux politiques et procédures du gestionnaire dans le but de produire un résultat équitable et raisonnable pour le Fonds. Les DP présentent des mesures relatives notamment a) aux frais, b) à la répartition des placements, c) au choix du courtier et d) à l'évaluation du portefeuille. Le gestionnaire doit présenter au CEI un rapport écrit décrivant sommairement chaque cas où il a eu recours aux DP. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, le CEI n'a formulé aucune recommandation au gestionnaire.

Pour un complément d'information sur le CEI, veuillez consulter le prospectus simplifié et la notice annuelle du Fonds. En contrepartie des services fournis au Fonds, des honoraires sont versés aux membres et leurs dépenses leur sont remboursées.

Rendement passé

Comme le Fonds n'a pas antérieurement placé ses titres au moyen d'un prospectus simplifié, cette information n'est pas disponible.

Faits saillants financiers

Comme le Fonds n'a pas antérieurement placé ses titres au moyen d'un prospectus simplifié, cette information n'est pas disponible.

Sommaire du portefeuille de placements (au 30 juin 2021)

Le présent sommaire du portefeuille de placements peut varier en raison des opérations en cours sur les titres en portefeuille du Fonds. Une mise à jour trimestrielle est disponible. Afin d'en obtenir un exemplaire, vous êtes priés de consulter notre site Web à l'adresse, www.venator.ca/resources, ou de nous joindre par téléphone au 416-934-7998 ou par courriel à info@venator.ca.

		% de la valeur liquidative			% de la valeur liquidative
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE			LES 25 PLACEMENTS LES PLUS IMPORTANTS		
Canada		26,2	OptimizeRx Corp.		6,9
États-Unis		107,6	Wayfair Inc.		5,7
RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE			LivePerson Inc.		5,6
Actions		131,7	Skechers U.S.A. Inc.		5,6
Options		1,8	WillScot Corp.		5,1
Bons de souscription		0,3	Caesarstone Sdot-Yam Ltd.		4,7
Titres à revenu fixe		0,0	Uber Technologies Inc.		4,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie		0,0	PropTech Acquisition Corp.		4,3
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE			Lowe's Cos Inc.		4,3
Actions américaines		105,5	Facebook Inc.		4,3
Actions canadiennes		26,2	The Walt Disney Co.		4,2
Options américaines		1,8	The Lovesac Co.		4,0
Bons de souscription américains		0,3	RingCentral Inc.		3,9
TOTAL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE (CAD)			Molson Coors Brewing Co.		3,8
		26 897 791 \$	Skyline Corp.		3,8
RÉPARTITION SECTORIELLE			Red Violet Inc.		3,8
	% de la valeur liquidative		ERO Copper Corp.		3,7
	Acheteur	Vendeur	Net		
Consommation discrétionnaire	33,8	0,0	33,8	Kirkland Lake Gold Ltd.	3,5
Biens de consommation de base	5,8	0,0	5,8	ZipRecruiter Inc.	3,4
Énergie	0,0	0,0	0,0	Magna International Inc.	3,3
Services financiers	3,6	0,0	3,6	Masonite International Corp.	3,2
Soins de santé	13,9	0,0	13,9	Kaleyra Inc.	3,2
Produits industriels	27,0	0,0	27,0	Splunk Inc.	3,2
Technologies	16,8	0,0	16,8	Atkore International Group Inc.	3,2
Matières premières	18,1	0,0	18,1	First Quantum Minerals Ltd.	3,1
Immobilier	3,0	0,0	3,0	25 PRINCIPAUX TITRES EN PORTEFEUILLE (% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE)	
Services de communication	11,8	0,0	11,8		104,4
Services publics	0,0	0,0	0,0		
TOTAL	133,8	0,0	133,8		